

ARRETE N° 1239/DRASS/PSMS

**Portant refus d'autorisation de création d'un établissement médico-social
d'hébergement pour personnes âgées à Saint Denis par la société DOMUSVI Réunion
– 127 route du Bois de Nèfles – BP 105 – 97492 Sainte Clotilde Cedex**

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur

Et

LA PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté N°245/DRASS /PSMS du 10 février 2004 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation mentionnées à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la demande de création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes de 80 lits à Saint Denis, par DOMUSVI Réunion, déclarée recevable et complète le 15 juin 2006,

Vu l'avis défavorable rendu par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale lors de sa séance du 17 novembre 2006,

Considérant que la société DOMUSVI Réunion a apporté les correctifs nécessaires à son projet, relatifs notamment à l'architecture et au respect des normes de fonctionnement, satisfaisant ainsi aux objections du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale,

Considérant que le projet répond aux besoins de la population réunionnaise et aux orientations des politiques publiques gérontologiques,

Considérant cependant que les disponibilités de crédits d'Assurance Maladie ne permettent pas de financer, en année pleine, l'intégralité de la capacité sollicitée et que l'autorisation ne peut donc être accordée en application de l'article L 313-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que ce refus d'autorisation pourra être levé, dans un délai de 3 ans, dès disponibilités nouvelles de crédits d'Assurance Maladie, sans nécessité d'engager, pour le promoteur, de nouvelles procédures,

ARRESENT

ARTICLE 1 : Est refusée la création d'un établissement médico-social d'hébergement pour personnes âgées de 85 lits sur le site de la Clinique Saint Vincent, 8 rue de Paris à Saint Denis par DOMUSVI Réunion, 127 route du Bois de Nèfles – BP 105 – 97492 Sainte Clotilde Cedex.

